MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 03 MAI 2022

Le ministre

Réf. MT/2022-04/13999

À l'attention de
Monsieur Eric HUBER-SIMON
Président
Association de défense contre
les nuisances de l'aérodrome de
Mulhouse/Habsheim (ADENAH)
33 rue des Merles
68440 Habsheim

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 janvier 2022, vous avez appelé mon attention au sujet du survol du territoire des communes d'Habsheim et de Rixheim par les avions en phase d'atterrissage sur la piste 15 de l'aérodrome de Bâle-Mulhouse, et sollicité, à ce titre, l'étude d'un décalage de 500 m vers l'est des trajectoires de ces avions.

Cette problématique est identifiée par les services locaux de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) et je peux vous confirmer les constats et pistes de travail qui vous avaient été présentés lors de votre réunion avec ces derniers, en présence de M. le Maire d'Habsheim, le 8 juillet 2020.

Les avions en phase d'atterrissage sur la piste 15 de l'aérodrome de Bâle-Mulhouse exécutent, dans leur très grande majorité, une approche de précision utilisant un système d'aide à l'atterrissage dit ILS (*Instrumental Landing System*) de catégorie III. Celui-ci permet, si nécessaire, des atterrissages par très faible visibilité.

Les règles nationales et internationales qui encadrent les procédures de vols aux instruments disposent que l'axe de radioalignement généré par ce système doit coïncider exactement avec l'axe de la piste. Un décalage de cet axe n'est donc pas possible. C'est la raison pour laquelle cet axe passe à quelques centaines de mètres à l'est des zones urbanisées d'Habsheim et sur l'extrémité est des zones urbanisées de Rixheim.

La précision des systèmes de navigation aérienne au sol et embarqués entraîne une dispersion des trajectoires réelles dans un faisceau de cent à deux cents mètres de large au niveau des deux communes. Cela peut expliquer la perception selon laquelle certains avions utiliseraient une trajectoire plus à l'est.

246 Boulevard Saint-Germain
75007 – Paris
Tél : 33(0)1 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Par ailleurs, dans de rares cas, des avions utilisent une trajectoire nettement plus à l'est, dans le cadre dit d'une approche à vue. Celle-ci reste cependant très minoritaire car elle ne peut être exécutée que dans de bonnes conditions météorologiques et lorsque la charge de trafic le permet.

Dans ce contexte, la direction des services de la navigation aérienne (DSNA) de la DGAC étudie la possibilité de mettre en place de nouvelles procédures d'arrivée sur la piste 15 guidées par satellite qui survoleraient la forêt de la Hardt et qui pourraient constituer, à moyen terme, une alternative plus systématique à la réalisation d'approches ILS, lorsque les conditions météorologiques le permettront.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Baptiste DJEBBARI